

SECRET GENERAL AUX MINES ET  
AUX HYDROCARBURES

DECRET N° 79/II5 du 12/03/79  
portant  
titularisation au titre de l'année 1978 de  
Monsieur EVOUNDI Pascal, Ingénieur Stagiaire  
des cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des services Techniques (Mines)

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU 1ER PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte n° 005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonctionnement  
et organisation des Services de l'Etat au 1er Avril 1979 ;

Vu la loi 15-62 du 3-2-62 fixant le statut Général des fonction-  
naires des cadres ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 60-90 du Mars 1960 fixant le statut commun des  
cadres de la catégorie A des services techniques ;

Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62 fixant le  
statut Général des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 62-198 du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination  
et à la répartition des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avan-  
cement des fonctionnaires des cadres ;

Vu le décret n° 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions selon  
lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les  
fonctionnaires des cadres stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant  
le décret n° 62-196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires  
des fonctionnaires des cadres ;

Vu l'acte n° 001 du 3 Mars 1977 structurant le Comité Militaire  
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre  
du Plan ;

Vu l'ordonnance n° 035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice  
du Pouvoir Exécutif Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 78/689 du 18/11/78 portant nomination des  
membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Procès Verbal de la Commission Administrative Paritaire  
réunie en date du 22 Mars 1978 ;

DECRETE

ARTICLE 1er: Monsieur EVOUNDI Pascal, Ingénieur Stagiaire  
des cadres de la catégorie  
A, hiérarchie I des services techniques (Mines), en service au Secrétariat  
Général aux Mines et aux Hydrocarbures à Brazzaville, est titularisé et  
nommé au 1er échelon de son grade indiciaire 830 à compter du 2 Septembre  
1978.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au J.O.R.F.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 12/03/79

LE DIRECTEUR PRÉSIDENT DU COMITÉ MILITAIRE DU PARCOURS, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE, CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

*[Signature]*  
R. A. D. A. A.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

LE MINISTRE DES FINANCES

*[Signature]*

H. L. O. P. E. S.

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX.

*[Signature]*

André MOUELE

**COPIATIONS :**

- .O.R.F.O. 1
- 2
- EXPENSION SOLDE) 3
- CP/ 1
- MERS. 2
- EMH 3
- PCM/BC 3
- Dossier. 3
- INTERESSE. 1/18

*[Signature]*